

COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN



Madame la Présidente,

Au cours de votre propos d'introduction lors du dernier CA, vous aviez dit fort justement que : « *Le Marais Poitevin, par son caractère emblématique, est devenu site expérimental, c'est donc une sorte de laboratoire et comme vous le savez tout ce qui est fait est observé pour éventuellement, ensuite, en tirer des enseignements* ». Dans cet esprit, je souhaite au nom de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin et de ses associations membres attirer votre attention sur trois points qui sont une source de vives inquiétudes.

Le 1^{er} point

Il nous faut revenir sur le rapport d'évaluation du plan gouvernemental. Ses auteurs ont pointé - sans les révéler car nous les connaissons - des dysfonctionnements ; ils ont fait le constat d'un semi-échec, notamment de la gouvernance du territoire. Il nous a été annoncé qu'un travail complémentaire serait engagé pour l'actualiser. **Pouvez-vous nous indiquer, Madame la Présidente, ce qui est advenu aujourd'hui de cette perspective d'un rapport complémentaire ?**

Quant à nous, nous sommes plus que jamais convaincus, avec d'autres, que ***l'EPMP doit être la pierre angulaire de l'édifice de cette gouvernance*** ; gouvernance dont le poids de l'histoire explique qu'elle restera complexe encore un moment.

A contrario, nous nous inquiétons d'un certain nombre de « signaux » défavorables :

- Des expressions répétées de la part de divers responsables, suggérant que cet établissement « n'a pas vocation à durer ». Cette affirmation, très explicite, est particulièrement désastreuse.
- Des conventions faibles passées avec des institutions présentes sur le territoire, et identifiant mal le rôle pilote de l'EPMP. La convention avec le PNR que nous considérons n'être que de pure forme, en est un exemple.
- Des incertitudes sur le statut du personnel, pourtant fort peu nombreux face aux missions qui leur incombent. L'intervention au dernier CA du représentant du personnel de l'établissement en est une illustration.

Nous vous demandons, Mme la Présidente, de tout mettre en œuvre pour contrer ce qui nous apparaît comme une stratégie d'affaiblissement de l'EPMP.

Le 2^{ème} point

Le 2^{ème} point est dans le fil du premier. L'établissement public peine à assurer la cohérence des actions des divers services déconcentrés de l'Etat. ***C'est pourtant l'un des points qui assurera sa crédibilité.***

Je rappelle les motifs exprimés par Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État, lors de la présentation de l'amendement créateur de l'établissement public au Sénat le 6 octobre 2009 :

« (...) Il est vrai qu'il s'agit d'un sujet compliqué. Le marais poitevin est partagé entre deux régions, trois départements, et nous avons un problème d'organisation au sein même de l'État.

Cet amendement concerne uniquement l'organisation de l'État, car il est nécessaire de mieux coordonner nos actions. Nous voulons que les mesures de gestion de l'eau et de la biodiversité soient homogènes en fonction du milieu, et non des limites administratives.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un établissement public doté de ressources propres et chargé d'exercer les missions de l'État, et uniquement celles de l'État, en matière de gestion quantitative de l'eau et de biodiversité.

Pour l'État, c'est, me semble-t-il, la dernière chance d'être efficace sur ce dossier ! »

L'exemple le plus récent est le cafouillage de la mise en place des arrêtés dits sécheresse sur le bassin versant. Si les incohérences entre les Deux-Sèvres et la Charente Maritime ont été évitées de justesse ; la divergence du texte proposé en Vendée avec ceux de Poitou-Charentes non seulement ne s'est pas résorbée comme attendu mais, au contraire, elle s'est accentuée.

Nous avons appris, Madame la présidente et Mme la préfète coordinatrice du marais poitevin, que vous avez rappelé cette mission à l'établissement public.

Nous vous demandons, Mme la Présidente, de bien vouloir nous indiquer de quelle manière vous comptez la faire aboutir, notamment sur le plan interrégional.

Le 3^{ème} point

Il se situe aussi dans le souci de la recherche de cohérence.

L'établissement est opérateur du « projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) ». Nous saluons le travail considérable accompli par le personnel de l'EPMP. Il est même regrettable qu'il n'ait pas été plus appuyé par d'autres institutions interdépartementales présentes sur le territoire.

Car la construction du projet a été extrêmement laborieuse, contrainte d'une part par des cahiers des charges nationaux pas toujours adaptés à la situation locale ; et soumise d'autre part à des stratégies différentes entre les deux Régions 'Pays de la Loire' et 'Poitou-Charentes'. Il en est fatalement résulté des incohérences qui vont se traduire par des différences de traitement sur le terrain, incompréhensibles par les éventuels postulants. Des insatisfactions vont forcément s'exprimer d'une manière ou d'une autre.

Que comptez-vous mettre en œuvre, Madame la Présidente, pour faire reconnaître l'implication positive de l'EPMP et surtout pour anticiper et éviter tout effet 'bouc émissaire' dont certains ne tarderaient pas à l'accabler ?

le 31 mars 2015

F.M. Pellerin

vice-président de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin



COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN